



Vie du droit



Conférence des bâtonniers

Près de la moitié des Français ont une mauvaise opinion de la justice

Selon un sondage OpinionWay pour la Conférence des bâtonniers, intitulé « Les Français et l'accès à la Justice », seuls 51 % d'entre eux ont une bonne image de l'institution. L'étude réalisée auprès d'un échantillon de 2 103 personnes indique aussi un taux de satisfaction important (77 %) lorsqu'elles sont interrogées sur le recours à un avocat.

La justice représente souvent l'ultime recours pour trancher un litige, et lorsque le justiciable a affaire à elle, le contexte est rarement agréable. Cela explique peut-être les résultats du sondage de l'institut OpinionWay réalisé pour la Conférence des bâtonniers. Selon l'étude, seuls 51 % d'entre eux ont une bonne opinion de l'institution, et y être confronté ne semble pas arranger les choses, puisque dans ce cas, le chiffre tombe à 44 %. Autre facteur aggravant : la catégorie socioprofessionnelle, car selon le sondage, chez les CSP+, 54 % des personnes interrogées ont un avis favorable contre 49 % pour les catégories populaires. En ce qui concerne l'évolution de son fonctionnement, les Français ne sont pas très positifs. Pour 64 % d'entre eux, il s'est dégradé au cours de ces dernières années. Seuls 6 % considèrent qu'il y a eu une amélioration et 29 % un *statu quo*. Nombre d'entre eux constatent une dégradation des moyens mis à la disposition de la justice, aussi bien du point de vue matériel que du personnel. L'inquiétude quant à l'évolution de la justice est plus importante pour ceux des interrogés qui vivent dans de petites et moyennes agglomérations. Elle porte plus précisément l'évolution de la proximité des tribunaux. Le souhait principal des Français, selon les résultats de l'étude OpinionWay pour la Conférence des bâtonniers, est de voir les délais de jugement raccourcis. Vient ensuite le coût, qui peut représenter une barrière pour 41 % des personnes interrogées.



pour les personnes dont le tribunal se situe à plus de 25 km de leur domicile. Cette localisation peut exercer une influence sur le choix du recours à la justice. En effet, 5 % des Français ont déjà renoncé à une procédure judiciaire à cause de l'éloignement. La justice ce n'est pas seulement les tribunaux. C'est aussi la possibilité de consulter un avocat. Ce qui, selon le sondage, demeure difficile pour 28 % des Français. L'éloignement des tribunaux a une influence forte sur le sentiment d'un accès facile à un avocat près de chez soi. 80 % des personnes vivant dans une ville avec un tribunal estiment cet accès facile contre 53 % si elle fait plus de 25 km.

les hommes (40 % contre 36 % pour les femmes) ou encore les jeunes (17 % des jeunes âgés de moins de 35 ans contre 53 % pour les personnes âgées de 50 ans et plus). Les personnes ayant eu recours à un avocat se montrent en grande majorité (77 %) satisfaites du travail fourni par ce dernier. Près d'un Français sur trois ayant consulté un avocat (31 %) se montre même très satisfait.

La majorité des personnes interrogées (51 %) pour le sondage déclare privilégier l'avocat pour saisir un tribunal. Tandis que 28 % passent par internet et 20 % se rendent directement au tribunal. Pour chercher un avocat, les Français font avant tout confiance aux recommandations de leur entourage, 39 % choisissant d'interroger leurs proches et amis, quand 37 % privilégieraient l'usage d'internet tandis que 14 % consulteraient l'annuaire et que 9 % se rendraient au tribunal.

UN SENTIMENT DE PROXIMITÉ QUI RESTE FORT III
Dans l'ensemble, les Français ont le sentiment que le tribunal le plus proche de chez eux se trouve à une distance proche (67 %). Mais il existe une forte disparité, car si le chiffre grimpe à 86 % pour ceux habitant dans une commune comprenant un tribunal, il tombe à 43 %

L'AVOCAT : MOYEN PRIVILÉGIÉ D'ACCÈS À LA JUSTICE III
Que ce soit dans le cadre d'une affaire judiciaire ou non, près de 4 Français sur 10 ont déjà eu recours à un avocat (38 %). Les profils ayant eu davantage affaire à la justice ont, sans surprise, plus souvent fait appel à un avocat, que ce soient

Victor Bretonnier
2017-3091